



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° CC28/2024
SÉANCE N° 2 DU 18 MARS 2024

ADHÉSION DE LAVAL AGGLOMÉRATION AU SERVICE DE SANTÉ PROFESSIONNELLE DES AGENTS TERRITORIAUX (SPAT) POUR LA PÉRIODE 2024-2027

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 12 mars 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, Président.

Étaient présents

Christian Lefort, Danielle Guillaume-Caous, Fabienne Le Ridou, Jean-Marc Coignard (à partir de 18 h 37), Damien Richard, Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire, Jean-Louis Deulofeu, Isabelle Fougeray, Nicolas Deulofeu (à partir de 18 h 21), Florian Bercault, Bruno Bertier, Marie Boisgontier, Patrice Morin, Camille Pétron, Éric Paris, Béatrice Ferron, Geoffrey Begon (à partir de 18 h 28), Caroline Garnier, Bruno Fléchar, Nadège Davoust, Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Marjorie François (à partir de 18 h 16), Georges Hoyaux, Catherine Roy (à partir de 18 h 19), Paul Le Gal-Huamé (à partir de 18 h 16), Marie-Laure le Mée Clavreul, Kamel Oghi, Christine Droguet, Sébastien Buron, Samia Sultani, Marie-Cécile Clavreul, Vincent D'Agostino, Chantal Grandière, François Berrou, Nicole Bouillon (jusqu'à 19 h 02), Jean-Pierre Thiot, Anne-Marie Janvier, Bernard Bourgeois, Sylvie Vielle, Guy Toquet, Christine Dubois (à partir de 18 h 22), Julien Brocail, Gérard Travers, Vincent Paillard, Mickaël Marquet (à partir de 18 h 35), David Cardoso, Fabien Robin, Yannick Borde, Corinne Segretain, Pierre Besançon, Louis Michel, Marcel Blanchet, Dominique Gallacier, Michel Paillard (à partir de 18 h 20) et Michel Rocherullé.

Étaient absents ou excusés

Sébastien Destais et Annette Chesnel.

Étaient représentés

Gwenaél Poisson a donné pouvoir à Jean-Marc Coignard, Hervé Lhotellier a donné pouvoir à Damien Richard, Isabelle Eymon a donné pouvoir à Nadège Davoust, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Christine Droguet, Antoine Caplan a donné pouvoir à Julien Brocail, Georges Poirier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Noémie Coquereau a donné pouvoir à Béatrice Ferron, Didier Pillon a donné pouvoir à Samia Sultani, James Charbonnier a donné pouvoir à Yannick Borde, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Vincent D'Agostino, Nicole Bouillon a donné pouvoir à Louis Michel (à partir de 19 h 02), Éric Morand a donné pouvoir à Vincent Paillard, Christelle Alexandre a donné pouvoir à Corinne Segretain et Olivier Barré a donné pouvoir à Marcel Blanchet.

Anthony Roullier est représenté par Danielle Guillaume-Caous, suppléante.

Nadège Davoust et Bernard Bourgeois ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le: 20 mars 2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 MARS 2024

ADHÉSION DE LAVAL AGGLOMÉRATION AU SERVICE DE SANTÉ PROFESSIONNELLE DES AGENTS TERRITORIAUX (SPAT) POUR LA PÉRIODE 2024-2027

Rapporteur : Bruno Bertier

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles relatifs aux droits et obligations des fonctionnaires et aux dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant que le fonctionnement du service de Santé Professionnelle des Agents Territoriaux (SPAT) de la Mayenne est efficient, compte tenu de la législation en vigueur en la matière (modifiée en dernière date par le décret n° 2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale),

Que Laval Agglomération, le Centre de Gestion de la Mayenne (CDG 53) et le Conseil départemental de la Mayenne souhaitent renouveler la convention portant adhésion au SPAT pour les collectivités non affiliées, en incluant la ville de Laval et le Centre communal d'action sociale (CCAS),

Considérant le projet de convention, pour la période 2024-2027, joint en annexe de la délibération,

Après avis de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La convention passée entre Laval Agglomération, la ville de Laval, le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Laval, le Centre de Gestion de la Mayenne (CDG 53) et le Conseil départemental de la Mayenne, définissant notamment le fonctionnement, la gouvernance et la gestion de l'adhésion de Laval Agglomération au service de médecine préventive Santé Professionnelle des Agents Territoriaux (SPAT), est adoptée.

Article 2

Cette convention prend effet au 1^{er} janvier 2024 pour une durée de quatre ans et est renouvelable par reconduction expresse.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Patrick Péniguel, Bernard Bourgeois, Jean-Louis Deulofeu, Jean Marc Coignard, Gwénaél Poisson, François Berrou, Christian Lefort, Christine Droguet, Marjorie François, Nicole Bouillon, Samia Sultani, Georges Poirier, Geoffrey Begon, Marie Boisgontier, en tant que membres au conseil d'administration du centre de gestion de la Mayenne, ne prennent pas part au vote.

Le Président,

Signé : Florian Bercault